

Communiqué FNPPSF

Repos biologique du bar



**Les stocks de bar sont en danger...
L'Europe prend des mesures d'urgence...**

La commission européenne vient d'interdire la pêche du bar au chalut pélagique du 20 janvier 2015 au 30 avril 2015. Cette mesure est un grand pas en avant pour la protection de cette espèce.

Mais pourquoi ne pas avoir étendu cette mesure à toutes les zones et à tous les métiers de la pêche?

Afin de pallier à des conséquences directes ou indirectes sur la pêche maritime de loisir :

La FNPPSF appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à ne pas pêcher le bar:

du 20 janvier au 30 avril .

